

Mouvement 2022

Décryptage de l'accusé de réception des vœux (avec barème)

BAREME DE BASE



Ancienneté d'exercice en REP et/ou REP+

(≥ 5 ans → 30 points)

Ancienneté d'exercice dans les circonscriptions de Saint-Louis ou d'Altkirch ou dans les secteurs isolés

(≥ 3 ans → 20 points)

Ancienneté de fonction en tant qu'enseignant·e dans le 1^{er} degré

(1 point / an ; 1/12^{ème} de point par mois ; 1/360^{ème} de point par jour)

Coefficient 5

Champ utilisé pour la prise en compte Des enfants à naître

(5 point par enfant)

Barème de base	Points attribués
ANC REP/REP+ <i>00 an 00 mois 00 jour</i>	
ANC ZONE ISOLE <i>00 an 00 mois 00 jour</i>	
FORFAIT 10 PTS <i>25 ans 10 mois 26 jours</i>	10,000
ANC ENS COEFF 5 <i>129.528</i>	129,528
ANC POSTE <i>00 an 00 mois 00 jour</i>	
ENFANTS	0,000
PSC	0,000

Forfait de 10 points attribué à tou·te·s les participant·e·s au mouvement

Ancienneté sur poste

(10 points dès 3 ans puis 1 point par an, avec un plafond de 14 points)

5 points par enfant

AUTRES BONIFICATIONS

Certaines de ces bonifications sont valables selon les vœux saisis : carte scolaire, rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe...

Mesure de carte scolaire

(oui / non)

Autorité parentale conjointe

(oui / non)

Caractère répété
de la demande

(oui / non)

Autres éléments de barème valorisés*	Points attribués
CARTE SCOLAIRE	non
RQTH	non
AUTORITE PARENT	non
RC	non
CARAC. REPETE	non
NEANT	non
MED. ET SOCIAL	
PS1	0,000
PS2	0,000

Reconnaissance
de la qualité
de travailleur
handicapé
RQTH

(oui / non)

Rapprochement
de conjoint

(oui / non)

Situations
particulières

(case vide
même si les 9
points sont
attribués !)

* Ces éléments sont valorisés sur certains vœux sous condition.

Les lignes suivantes ne sont pas utilisées :

NEANT – PS1 – PS2

ANALYSE DE LA LISTE DES VŒUX

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Total barème	dont			
										Barème	RC/ APC/ PI	MCS/ Handi- cap	Autres	Carac- tère répété
15	E	7115	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	[blurred]	IEN [blurred]		TPD	20	148,528	0,000	0,000	9,000	
16	E	7026	Enseignant classe élémentaire	Sans spécialité	[blurred]	IEN [blurred]		TPD	20	148,528	0,000	0,000	9,000	

TPD : nomination à titre définitif

PRO : nomination à titre provisoire

Différentes priorités sont données en fonction de certains types de poste, mais cette donnée est purement administrative

Le code 90 signifie que le vœu a été annulé par l'administration.

Barème total
(spécifique à chaque vœu)
englobant l'ensemble
de **tous** les éléments
constituant le barème
et de **toutes** les bonifications
(dont les points attribués :

- aux directeurs faisant fonction
- pour un départ en stage CAPPEI
- pour maintien sur poste ASH)

RC : rapprochement de conjoint

APC : autorité parentale conjointe

PI : parent isolé

Caractère
répété de
la demande

Colonne utilisée uniquement
pour les bonifications
« départementales »
(situations particulières,
médicales et/ou sociales)

Addition des points de bonification :

- pour mesure de carte scolaire (500, 300, 200 ou 100 points)
- pour les personnes bénéficiant de la RQTH